

Tribune d'échange N° 21 - mars 2020



L'AdCV a été saisie de plusieurs consultations de la part du Canton. Les plus importantes sont relatées ci-après.

Etat des négociations avec le Conseil d'Etat concernant les constructions scolaires.

Etat des négociations avec le Conseil d'Etat concernant la péréquation.



Assemblée générale du 2 avril à Bougy-Villars

En raison de la pandémie de COVID 19, cette Assemblée a dû être annulée.

CONSULTATIONS DIVERSES

En début d'année, nous avons été saisis de plusieurs consultations de la part du Canton. Les plus importantes sont mentionnées ci-dessous :

Avant-projets de lois sur la profession d'architecte et de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier, modifiant la LPNMS et de décret de 8 millions

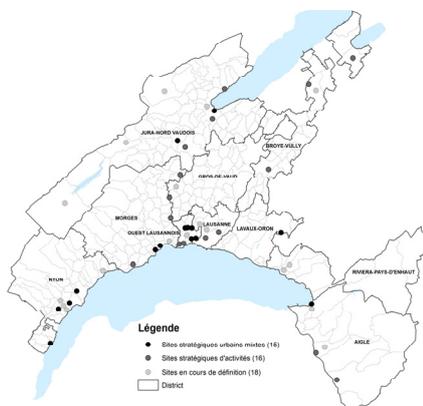
Il semble judicieux qu'un architecte ayant commis une faute puisse être sanctionné par ses pairs. S'agissant de la protection du patrimoine, l'AdCV salue l'investissement supplémentaire prévu par le décret. Elle accepte également qu'une nouvelle compétence soit donnée aux communes en matière de classement d'objet d'intérêt local. Elle estime toutefois que le Département devra laisser une large marge d'appréciation aux communes. Elle demande également qu'un modèle-type de règlement soit mis à disposition des communes.

Financement 2020-2021 de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)

Tous les deux ans, le Grand-Conseil fixe par décret la contribution de l'Etat et des communes à la FEM. Pour 2020 et 2021, la contribution des communes reste inchangée à CHF 9,50/habitant. Le comité de l'AdCV a approuvé ce statu quo.

En revanche, il estime que le Conseil d'Etat devrait spontanément donner une suite favorable à la résolution Berthoud et augmenter le socle de financement à charge du Canton que ce Député a demandé (évalué à CHF 1,5 million).

Vous trouverez les documents y relatifs et notre réponse sur notre site internet via le lien : <https://www.adcv.ch/documents-mis-en-consultation-fr13222.html#article-13225>



Consultation sur l'actualisation des sites d'activités stratégiques

La mesure D11 du Plan directeur cantonal va être modifiée et une consultation publique est prévue à ce sujet en mai prochain. Dans cette optique, le SDT et le SPEI ont élaboré un rapport afin d'évaluer et d'actualiser les potentiels SAS (sites d'activités stratégiques).

Les informations sont disponibles sur notre site internet : <https://www.adcv.ch/documents-mis-en-consultation-fr13222.html#article-13281>

Vous pouvez nous transmettre vos remarques au sujet de cette consultation jusqu'au 29 mai 2020.

Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles.

La Commission des institutions politiques du Conseil National a lancé une initiative parlementaire visant à modifier la loi sur l'asile de manière à accorder au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) des compétences étendues pour procéder au contrôle des supports de données mobiles (téléphones portables et tablettes) en vue d'établir l'identité des requérants d'asile. L'obligation de collaborer faite aux requérants d'asile sera donc élargie en ce sens. Cette adaptation légale ne concernant pas directement les communes qui n'ont pas de compétences en matière d'asile, le Comité de l'AdCV a renoncé à prendre positions sur ce sujet.

Révision de la loi concernant les plateformes communautaires de location (Airbnb par exemple).

Ce phénomène grandissant de location d'appartement pour quelques jours ou semaines pose quelques problèmes au législateur car la loi est peu claire :

- Un nombre important d'appartements échappent au marché locatif traditionnel.
- La sous location n'est presque jamais annoncée
- Les taxes de séjour échappent souvent aux ayants-droit, de même que l'impôt sur le revenu.

Le but de la loi est de préciser certaines pratiques et d'imposer d'éventuelles restriction de location à travers ce type de plateformes, comme le font déjà certaines villes comme Berlin, Paris, Barcelone, etc.

Dans ce cadre, les communes sont concernées par la perception des taxes de séjour puisque la loi cantonale sur le tourisme délègue aux communes cette perception.

Des discussions ont eu lieu entre Airbnb, le canton et les associations de communes pour mettre en place un processus simple pour que les communes touchent leur dû.

Airbnb collecte les taxes auprès des loueurs en fonction des règlements respectifs et les renvoie à un pot commun avec les informations suivantes : Numéro postal et montant à rétrocéder ; protection des données oblige. L'AdCV et l'UCV se sont mises d'accord pour, avec la bénédiction du canton, que l'UCV gère ce fonds et rétrocède les montants aux communes concernées.

C'est pourquoi vous avez reçu dernièrement un communiqué de l'UCV allant dans ce sens. A l'heure actuelle, rien n'est signé et nous sommes dans l'attente d'une nouvelle réunion.

CONSULTATION SUR LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES - ETAT DES LIEUX



En accord avec la Commission du Grand Conseil en charge de l'initiative Carrard (qui proposait notamment une nouvelle répartition des charges entre le Canton et les communes en matière de constructions scolaires) ces négociations ont repris en décembre 2019. Selon les discussions, des fiches contenant les normes et les recommandations seront édictées afin d'éviter le flou actuel sur ce qui est obligatoire ou pas en matière d'équipement des différents types de classes. Les coûts de la mise en place de l'éducation numérique (écran mural) seront limités à un forfait pour les communes. Nous sommes à l'heure actuelle très proches d'un accord sur ce sujet, son officialisation va toutefois très certainement être retardée en raison de la situation sanitaire et de la suspension de nombreuses activités du Canton.

PLATEFORME PEREQUATION



Le 12 février 2020, le Conseil d'Etat a formulé une proposition à l'intention des faïtières de communes. L'AdCV la juge insuffisante et a transmis ses remarques et contre-propositions le 16 mars 2020. En raison de la situation sanitaire, la plateforme est actuellement suspendue.

